

## Accueillir des volontaires en Service Civique

Pour en savoir plus : [service-civique.gouv.fr](https://service-civique.gouv.fr)

**Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Seuls comptent les savoirs-être et la motivation.**

**Il a pour objet de "renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée" (article L. 120-1 du code du service national, introduit par la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique)**

**Il peut être effectué dans 10 grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport, citoyenneté européenne.**

**Le Service Civique a pour objectif de servir la collectivité en organisant la rencontre entre la volonté d'engagement d'un jeune et un projet d'intérêt général porté par un organisme.**

**Accueillir un jeune volontaire en Service Civique est réservé aux organismes qui œuvrent à l'intérêt général. Ces derniers doivent formuler une demande d'agrément d'engagement de Service Civique (ou solliciter une mise à disposition par un organisme agréé).**

-----

### → **Qui sont les volontaires ?**

Des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) qui souhaitent s'engager dans une mission d'intérêt général

Des jeunes qui possèdent la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou qui sont titulaires d'un titre de séjour éligible (conditions d'éligibilité des jeunes étrangers sur <https://www.service-civique.gouv.fr/page/accueillir-un-volontaire-etranger>).

Les volontaires ne possèdent pas nécessairement de diplôme ou d'expérience et seule la motivation doit constituer un critère de sélection.

### → **Combien de temps dure une mission?**

Les missions ont une durée moyenne de 8 mois avec un temps hebdomadaire d'au moins 24h (au plus 35h). Le volontaire bénéficie de 2j de congés par mois (3 pour les mineurs).

### → **Combien cela coûte ?**

Le volontaire perçoit une indemnité de 473,04 € versée directement par l'Etat (et pour certains, 107,68 € supplémentaires sur critères sociaux).

L'organisme d'accueil doit lui verser une prestation de subsistance mensuelle de 107,58 €.

Si vous sollicitez une mise à disposition de volontaire par un organisme agréé, des frais peuvent être facturés pour la gestion administrative et l'accompagnement effectué.

L'Etat verse 100€ par mois à l'organisme d'accueil afin d'assurer l'accompagnement du volontaire (uniquement pour les associations).

### → **Pourquoi accueillir un volontaire ?**

Pour réaliser des missions d'intérêt général et de solidarité. Le volontaire ne pourra en aucun cas remplacer un salarié ou effectuer des tâches correspondant à un référentiel métier, mais il pourra mettre en œuvre des actions permettant de renforcer la qualité du lien avec les publics. Il ne devra pas être indispensable à la structure (pas de substitution à l'emploi, ni à un stage). L'engagement en Service Civique constitue avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par l'action et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quels qu'aient été leur formation et leurs parcours antérieurs. Cette expérience est aussi l'occasion de permettre à des jeunes de s'engager aujourd'hui et demain pour une cause.

→ **En tant qu'organisme accueillant des volontaires, quelles sont mes obligations ?**

- Accepter d'accueillir un volontaire sur la seule base de sa motivation ;
- Respecter les 8 principes fondamentaux du service civique : (intérêt général – citoyenneté – mixité – accessibilité – complémentarité – initiative - accompagnement bienveillant - respect du statut
- Nommer et former un tuteur pour accompagner le volontaire dans ses missions, dans un parcours de citoyenneté et dans son projet d'avenir ;
- Verser au volontaire une prestation de subsistance et lui permettre de participer aux formations obligatoires (2 jours de formation civique et citoyenne théorique + 1 jour de formation pratique PSC1) et, le cas échéants, aux événements proposés par les services de l'Etat (rassemblements, enquêtes, informations...).

→ **Je souhaite accueillir un volontaire en service civique quelle est la marche à suivre?**

Je contacte le référent service civique départemental qui m'accompagnera dans mon projet d'accueil et me précisera si mon organisme est éligible à l'agrément.

Contactez son référent : <https://www.service-civique.gouv.fr/comprendre-le-service-civique/referents/annuaire>

**Quelques exemples de missions pouvant être confiées à un volontaire :**

Les missions sont très diversifiées. Elles peuvent être liées à dix domaines d'interventions, qui ont été désignées comme prioritaires pour la Nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport, citoyenneté européenne.

Il n'est pas attendu des volontaires qu'ils soient spécialistes d'une thématique. L'idéal est donc de leur confier des missions diversifiées, notamment celles qui leur permettent d'être en contact avec le public bénéficiaire de l'action de l'organisme. Les actions de sensibilisation ou d'accompagnement sur le terrain sont à privilégier

- **dans la culture et les loisirs** : favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre, accompagner la mise en place d'actions culturelles en prison ; organiser dans les écoles des débats animés autour de films...
- **en faveur du développement international et de l'action humanitaire** : aider les populations les plus fragiles à l'étranger ; favoriser l'accès à l'eau dans un village,...
- **au profit de l'éducation pour tous** : rendre plus accessible à tous l'enseignement ; animer la vie étudiante ou s'engager auprès des écoliers, organiser des événements et ateliers dans un « tiers-lieu » associatif, accompagner le déploiement d'activités éducatives, pédagogiques et citoyennes au sein d'une école primaire,...
- **au service de l'environnement** : sensibiliser tout le monde aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité et à la protection de la planète en intervenant dans une ferme pédagogique ; organiser des animations dédiées aux jeunes et à leurs idées sur le climat tels que des ateliers de construction écologique ou la signature d'un manifeste ,...
- **dans le cadre d'interventions d'urgence en cas de crise** : réaliser une mission au sein de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), et obtenir par la même occasion son diplôme de secouriste ; effectuer de la prévention en Martinique directement chez les habitants afin de les informer sur les bonnes pratiques pour lutter contre des virus comme Zika,....
- **au service de la mémoire et citoyenneté** : faire avancer la cause du civisme et des Droits de l'Homme ou participer à un travail sur l'Histoire et la Mémoire, sensibiliser des collégiens à la citoyenneté et à la démocratie, participer à récolter la mémoire de tout un quartier pour recréer du lien entre tous les habitants,...
- **dans le domaine de la santé** : faire de la pédagogie sur les questions de santé et de prévention, veiller à répondre aux besoins au quotidien de personnes hospitalisées, préparer des animations pour les résidents en unité de soins de longue durée (USLD), accompagner, à travers la création d'un jardin potager, des personnes en situation de handicap au sein d'un Établissement Public de Santé Mentale,...
- **en faveur de plus de solidarité** : créer un lien spécial entre l'organisme d'accueil et ses publics et être à leur écoute, notamment en les aidant dans leurs démarches administratives, en soutenant des personnes qui ne savaient pas utiliser un ordinateur et en avaient besoin, ou en accompagnant et conseillant des personnes isolées, en difficulté, ou vivant dans une grande précarité dans le cadre d'une mission,...
- **dans le domaine du sport** : promouvoir les pratiques sportives auprès d'un maximum de gens, et notamment ceux qui en sont le plus éloignés, développer des partenariats entre une fédération sportive et les pays en développement, en faisant du sport un lien entre les peuples,...
- **au service de la citoyenneté européenne** : développer la fraternité par la rencontre interculturelle, devenir ambassadeur du dialogue interculturel et des projets de mobilité européen,...